COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 novembre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-3-187
OBJET : FOURNITURE DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE EN MILIEU ALIMENTAIRE
AVENANT D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond (a donné pouvoir à J. DUPUY)
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (a donné pourvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES)
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D1-1-3-187

OBJET : FOURNITURE DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE EN MILIEU ALIMENTAIRE

AVENANT D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre relatif à la fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène en milieu alimentaire a été notifié le 7 décembre 2018 à l'entreprise SODISCOL SAS, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Le montant total des commandes est identique pour chaque période de reconduction et il est réparti de la manière suivante :

Période	Seuil minimum HT	Seuil maximum HT
1	20 000,00€	35 000,00€

L'avenant porte sur une prolongation du délai d'exécution.

En effet, pour le renouvellement du prochain accord-cadre, il a été fait le choix d'intégrer tous les services de la Communauté, ce qui implique une consultation par voie de procédure formalisée. Les délais pour cette dernière étant plus conséquents et afin d'assurer la continuité des commandes par les services, il convient de prolonger la durée de l'accord-cadre actuel.

Ainsi, il est proposé de prolonger le marché pour une durée de 6 mois avec les montants suivants :

Période	Seuil minimum HT	Seuil maximum HT
6 mois supplémentaires	10 000,00€	17 500,00€

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus ;

- de l'autoriser ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus ;

- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 5 décembre 2022

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 6 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Maire de Gasques

Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 06 DEC. 2022
Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 06 DEC. 2022

AR Préfecture

FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE EN MILIEU ALIMENTAIRE - AVENANT D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20221205-2022D_1_1_3_187-DE
Numéro d'acte :	2022D_1_1_3_187
Date de décision :	05/12/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2022D1-1-3-187 FOURNITURE PRODUITS ET MATERIELS ENTRETIEN ET HYGIENE MILIEU ALIMENTAIRE AVENANT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	06/12/2022 09:41:58
Date de réception de l'AR :	**06/12/2022 09:42:21**